

## Quelques bons conseils

- Eaux pluviales évacuées séparément et non par le dispositif d'assainissement
- Pas de produits toxiques dans la filière (peintures, huiles usagées, ...), ni de lingettes
- Les fosses doivent être ventilées correctement et vidangées (si hauteur boues décantées dépasse 50 % hauteur utile) par un professionnel agréé \*
- Laisser accessibles et sécurisés les regards de contrôle
- Ne pas rouler sur les drains
- Ne pas planter d'arbres à proximité
- Puits ou captage d'alimentation en eau potable à une distance d'au moins 35 m du traitement

\* Liste des vidangeurs agréés consultable sur le site internet de la préfecture [www.ardennes.pref.gouv.fr](http://www.ardennes.pref.gouv.fr) rubriques : politiques publiques/environnement/eaux et milieux aquatiques/ agréments des vidangeurs

## IMPORTANT

### VALIDITE en cas de VENTE

le Formulaire de Diagnostic de l'existant sera valable 3 ans, à dater du contrôle.

Si vous vendez après les 3 ans, vous devrez reprendre contact avec le SPANC, pour obtenir un nouveau diagnostic.

### OBLIGATIONS de l'ACHETEUR

Mise en conformité du dispositif d'assainissement, dans un délai d'un an.

Protégeons la nature, elle nous le rendra



# SPANC

de la

Communauté de Communes  
Ardennes Thiérache

6 impasse de la Fontaine  
08260 Maubert-Fontaine

Tél Direct : 03 24 29 85 70

Tél standard : 03 24 26 13 31

Email : [assainissement@ardennesthierache.fr](mailto:assainissement@ardennesthierache.fr)

Site internet : [www.ardennes-thierache.com](http://www.ardennes-thierache.com)



Purifier l'eau, permet de l'économiser



**Service Public  
d'Assainissement Non Collectif  
( SPANC )**

**Diagnostic de l'existant  
des installations  
d'Assainissement  
Non Collectif**



**Que faut-il savoir ?**



## QUI ?

Est concerné tout propriétaire d'habitation, immeuble ou local non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées et situé sur le territoire.

## POURQUOI ?

Conformément à la LOI sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 31/12/2006, la Communauté de Communes Ardennes Thiérache (CCAT), doit effectuer le contrôle de toutes les habitations du territoire (environ 3800 foyers).

## COMMENT ?

Un Technicien SPANC ou Prestataire effectue un état des lieux.

**Suite à sa visite, un rapport vous sera envoyé.**

Le SPANC ayant le statut de SPIC "Service Public Industriel et Commercial", il n'est pas financé par l'impôt mais par une redevance facturée à l'usager.

## COMBIEN ?

Tarif : voir tarif en vigueur sur site internet CCAT  
- somme perçue par le Trésor Public de Rocroi -

## PERIODICITE ?

Contrôle de bon fonctionnement et de l'entretien de la filière, tous les 8 ans

## Qu'est-ce qu'une filière conforme ?



1. Ventilations de décompression et d'extraction
2. Collecte des eaux usées
3. Prétraitement qui retient les matières solides  
*Exemple(s) : Fosse septique, Fosse toutes eaux, bac à graisse*
4. Traitement  
Système d'Épuration qui élimine les résidus de la fosse  
*Exemple(s) : Champ d'épandage (mini 20 m<sup>2</sup>) ⚠ sur sol en place ou reconstitué, selon la nature du sol*
5. Evacuation  
Par infiltration ou via un exutoire



**A savoir qu'il existe des systèmes de traitement compacts agréés** consultables sur le site internet : [www. Assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr](http://www.Assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr)

## Que faut-il prévoir pour la visite ?

- ♦ Repérer les écoulements des Eaux Usées (wc, salle de bain, Lave-Linge, cuisine, ...) et des Eaux de Pluie
- ♦ Préparer les documents éventuels (facture, plan de masse, doc. filière, photos, certificat de vidange, ...)
- ♦ Prévoir l'ouverture des trappes de tous les éléments composant votre installation lors la visite  
- par sécurité ne pas ouvrir d'avance -
- ♦ Etre présent ou se faire représenter pendant le contrôle,
- ♦ Préparer vos questions

## Parlons le même langage ...

**Bac à graisse** : consiste à isoler les graisses des autres matières solides ; **Boues** : Matières solides décantées au fond de la fosse toutes eaux ; **Eaux vannes** : eaux provenant des W.C. ; **Eaux ménagères ou grises** : Eaux provenant des salles de bain, cuisines, buanderies, lavabos ; **Eaux usées** : Eaux Vannes et Eaux Ménagères ; **Eaux pluviales** : issues des toitures et des surfaces imperméables ; **Effluents** : eaux usées issues de l'habitation ou de la fosse toutes eaux ou de la fosse septique ; **Épuration** : Traitement complet des effluents domestiques permettant de rejeter dans le milieu naturel des eaux conformes aux objectifs de réduction de la pollution ; **Exutoire** : site naturel (cours d'eau) ou aménagé (réseau) où sont rejetées les eaux traitées ; **Filière** : dispositif complet d'ANC ; **Fosse toutes eaux** : Dispositif de prétraitement destiné à recevoir l'ensemble des eaux usées domestiques, elle remplace la fosse septique qui ne traite que les eaux vannes ; **Milieu hydraulique superficiel** : cours d'eau, fossés ; **Ventilation** : entrée et sortie d'air situées au-dessus des locaux d'habitation ; **Vidange** : consiste à enlever les boues décantées, les graisses.